

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20230407-D2023-14-BF

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

Accusé certifié exécutoire

Émission par le préfet : 13/04/2023

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 03/04/2023

Séance du Vendredi 7 Avril 2023

DATE D'AFFICHAGE

LE : 14/04/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTES : 12

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le vendredi sept avril à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 03 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 5

POUVOIR : 2

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Alexandre PARIS (pouvoir donné M.AIGNEL), Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Serge BEGUIN

Délibération : Vote du Compte Administratif 2022 (Le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote, Mme PANCHOUT a été élue président pour cette délibération)

Après avoir examiné le budget primitif 2022 et après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen (ci-après).

Budget Principal :

Réalisations de l'exercice :

- Dépenses de fonctionnement : 328 224.47€
- Recettes de fonctionnement : 499 506.25€
- Résultat de l'exercice en fonctionnement : excédent de 171 281.78€
- Dépenses d'investissement : 67 184.10€
- Recettes d'investissement : 81 878.53€
- Résultat de l'exercice en investissement : excédent de 14 694.43€

Report de l'exercice 2021 :

- Report en section de fonctionnement (002) excédent : 292 454.17€
- Report en section d'investissement (001) déficit : 65 568.94€
- (Part affectée à l'investissement (R1068) : 65 568.94€)

Restes à réaliser à reporter en 2023 :

- Section d'investissement en dépenses : néant

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser 2021 (dépenses)	Résultat de clôture de l'exercice 2022
INVEST.	- 65 568.94€		+14 694.43€		- 50 874.51€
FONCT.	+355 114.17€+2908.94€*	-65 568.94€	+171 281.78€		+ 463 735.95€

Rappel : *Caisse des Ecoles : suite dissolution de la CDE au 31/12/2021 (délibération n°2021-57) report de l'excédent de fonctionnement au budget communal 2022 : soit 2 908.94€

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 07 avril 2023
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

